

Rapport phytosanitaire grandes cultures et herbages 2019.

1. Contrôle des organismes particulièrement dangereux.

- 1.1. **Nématode à kystes de la pomme de terre** (Cf. rapport de la Police phytosanitaire)
Les analyses effectuées sur pomme de terre de consommation en 2018 dans la région de Morges ont toutes été négatives. En 2019, les échantillons ont été prélevés par M. Etienne Dutoit dans la région de la Plaine du Rhône. Les résultats arriveront en 2020.
- 1.2 **Chrysomèle du maïs (Diabrotica virgifera)** (Cf. rapport de la Police phytosanitaire)
Vu la présence en 2017 et 2018 de chrysomèles dans le Chablais, des mesures spécifiques à la rotation ont été établies. L'interdiction de cultiver du maïs après du maïs a été mise en œuvre avec succès. Après des captures en régression entre 2017 et 2018, plus aucun insecte adulte n'a été pris dans les pièges posés dans la partie vaudoise du Chablais. Par contre de nombreuses captures ont été signalées en bas-Valais.
Dans la zone définie autour du piège de Prangins, les mesures concernant la rotation ont été mises en place en 2019. Les pièges posés par nos soins en 2019 n'ont pas présenté de captures mais un insecte a été identifié dans un piège d'Agroscope à Duillier.
- 1.3 **Ambrosie à feuille d'armoise** (Cf. rapport de la Police phytosanitaire)
Agriculture : 3 nouvelles parcelles agricoles contaminées ont été signalées en 2019 (Eysins, Concise et Fiez). A ce jour, 44 parcelles agricoles sont suivies par la Police phytosanitaire ou la SPP. Le conseil vise à éviter toute floraison dans les parcelles et limite donc la mise en place de certaines cultures (tournesol, soja).

2. Observations des autres organismes nuisibles

2.1 **Céréales** **Adventices**

Quelques échantillons de graminées ont été transférés à ACW afin de tester l'efficacité des différentes familles d'herbicide.
Cela concerne principalement le ray-grass mais aussi quelques échantillons d'agrostide jouet du vent et de vulpin. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus.
Actuellement, une résistance largement diffusée de l'agrostide concernant le groupe B est connue et une progression de la résistance du ray-grass concernant les groupes A, B et G est constatée. Quelques cas de résistance croisée sur les groupes A et B sont connues pour l'agrostide et le ray-grass. Peu de cas sont signalés actuellement concernant le vulpin.

Maladies

La pression maladies pendant la montaison a été généralement faible ce printemps grâce aux conditions plutôt sèches rencontrées en avril qui n'ont globalement pas été favorables à l'extension des maladies foliaires.

Le retour de précipitations plus généreuses au mois de mai a permis aux maladies foliaires de progresser sur les étages supérieurs avec un niveau d'infestation encore modéré pendant l'épiaison mais plus important après floraison.

Discrète pendant la montaison, la **septoriose** a progressé sur les étages supérieurs en fin de cycle, au gré des précipitations, avec une présence marquée de cette maladie dans certaines parcelles.

L'**oïdium** a été régulièrement observé mais est très souvent resté cantonné à la tige et aux étages inférieurs avant de progresser légèrement en juin avec le retour de conditions plus favorables à son développement.

Piétin verse: Les conditions météo hivernales n'ont été que moyennement favorables au piétin verse. Avec moins de 5% des tiges attaquées, l'attaque de 2019 est la plus faible de ces dernières années.

Cette année, les jours consécutifs avec des conditions météorologiques favorables aux infections des épis par la **fusariose** durant et directement après la floraison étaient moins fréquents qu'en 2018.

La canicule de fin juin a été défavorable au développement du champignon sur les épis et la formation des mycotoxines.

Voir : Réseau d'observation des maladies de l'orge 2019 et Réseau des maladies du blé 2019 sur www.agrometeo.ch et www.vd.ch/agriculture.

2.2 Pomme de terre

Mildiou

Un foyer a été annoncé dans le canton. La météo a été favorable à la maladie jusqu'à mi-juin, la sécheresse estivale a ensuite bloqué la progression de la maladie. D'autres foyers provenant d'autres régions ont été annoncés sur www.phytopre.ch.

Insectes

Le vol de doryphore a parfois été massif et prolongé. Des autorisations pour des renouvellements de traitement avec d'autres substances que Spinosad ont été parfois nécessaires.

2.3 Maïs

Insectes

Les conditions ont été propices au vol des papillons. Les dégâts sur les plantes ont été modérés à fort selon les régions (La Côte).

Voir le réseau d'observation de la pyrale du maïs 2019 sur www.agrometeo.ch.

2.4 Colza

Insectes

Les premiers charançons de la tige du colza ont été capturés avant le 20 février dans le canton de GE. Les conditions climatiques (douceur et absence de vent) enregistrées la dernière semaine de février ont occasionné un vol généralisé (et parfois massif) de ce ravageur en toutes régions.

Les conditions climatiques très favorables des 23 et 24 mars ont provoqué un regain d'activité des charançons avec des captures parfois importantes en dessus de 600m. Bon nombre de traitement visant les charançons et les 1ers méligèthes ont été réalisés à ce moment-là. Les dégâts des charançons étaient malheureusement souvent déjà

faits dans de nombreuses parcelles ! Les épisodes neigeux de début avril et début mai ont fortement impacté les tiges de colza et de ce fait les rendements finaux.

De fin mars à mi-avril, les méligèthes sont présents dans les parcelles. Les chutes de neige enregistrées début avril ont ralenti l'activité de ce ravageur.

L'infestation est comme souvent très variable d'une parcelle à l'autre et a régulièrement nécessité l'application d'un insecticide dans les parcelles avec plus de 5 à 7 méligèthes par plante.

Voir les réseaux d'observation des insectes du colza 2019 (automne et printemps) sous www.vd.ch/agriculture.

2.6 **Betteraves sucrières**

Insectes

Les traitements de semences avec des insecticides néonicotinoïdes n'étant plus autorisés, le contrôle des altises a été très important ce printemps. De nombreuses parcelles ont été traitées (env. ¼ de la surface) entre les stades CD 10 à 14. Les contrôles des témoins montrent une bonne efficacité du traitement sans toutefois toujours avoir un impact notable sur les plantes (vigueur et nombre de plantes). La teigne a à nouveau été présente dans une large partie du canton mais sans provoquer les dégâts enregistrés en 2018. Le puceron n'a pas provoqué d'importants dégâts : la forte présence d'auxiliaires et de fortes précipitations durant le vol principal l'expliquent.

Maladies

Dès mi-août, des jaunissements dus au syndrome des basses richesses provoqué par une protobactérie (*Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus*) sont à nouveau apparus. Ce diagnostic a été confirmé par Agroscope à l'aide d'analyses de cicadelles vectrices (*Pentastiridius leporinus*) et de racines de plantes infectées. La météo très sèche entre juillet et fin septembre, a permis à la maladie de fortement progresser dans les parcelles. Nouvellement les régions du Chablais et du Vully sont également fortement touchées. Les dégâts sont plus aléatoires et irréguliers que lors des deux années précédentes.

La pression cercosporiose a été très élevée dans toutes les zones mais la progression a été moins forte qu'en 2018. Les applications de fongicide ont eu une généralement une meilleure efficacité. Le manque d'efficacité des fongicides à base de strobilurines (FRAC 11) est confirmé et les applications conjointes de triazole + cuivre (Funguran Flow) se sont généralisées dans les régions fortement touchées. Les rendements en racines finaux ont été très élevés (proche du maximum de 2014) mais la teneur en sucre est restées en retrait de par la présence du SBR et à la forte croissance des racines en fin de période lors du retour des précipitations.

2.7. **Mildiou du tabac**

Aucun foyer de mildiou n'a été signalé dans notre canton, les conditions météorologiques ont toutefois été propices au développement de la maladie en début de campagne (mai-juin).

(Source : J-F Vonnez, Service vulgarisation tabacole).

2.8 **Pois protéagineux**

Tordeuse

La collaboration avec l'ASS mise en place en 2018, pour le suivi de ce ravageur dans les parcelles de pois semences, s'est poursuivie cette année.

Voir réseau d'observation du pois 2019 sur www.vd.ch/agriculture.

La météo n'a pas été favorable aux maladies des pois (bactérie de la graisse des pois ou anthracnose).

2.9 **Herbages**

Adventices

La plupart des demandes d'autorisation PER pour traiter les prairies permanentes concernent le rumex et les chardons.

Campagnols

Quelques observations indiquent une augmentation de la population de campagnols dans la région jurassienne. Un nouveau cycle de prolifération pourrait s'annoncer.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré avec la Station de Protection des Plantes durant cette saison. Nous exprimons notre reconnaissance aux agriculteurs qui ont mis à disposition leurs parcelles pour des observations, aux vulgarisateurs de ProConseil et aux collaborateurs des maisons de produits phytosanitaires qui nous ont transmis leurs observations. Nous remercions aussi nos collègues des services fédéraux et cantonaux pour leurs appuis dans nos investigations et recommandations en matière de protection des plantes.

Grange-Verney, janvier 2020

A. Zimmermann et Pierre-Yves Jaquiéry

